



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E91620

VALABLE JUSQU'AU 08/05/2027

ÉDITÉ LE

17/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/06/2003

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/12/2020
10 000

Raison sociale : CAP HABITAT

38 AVENUE DU FLORICAMP
59600 MAIRIEUX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES 448839233

Siret : 448 839 233 00039

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 46931C

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000011263291204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000011263291204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 27 66 77 04

Fax : 03 27 65 43 24

Portable : 06 40 77 22 84

Site Internet : <http://www.cap-habitat-nord.fr>

E-mail : pierre@caphabitat.com

Responsabilité légale :

SA CONSULTANTS (885 017 244) / ADAM STEPHANE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	24/05/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	12/06/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	12/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	24/05/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	12/06/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	18/09/2024
o Isolation des combles perdus	12/06/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	12/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.